

Histoire d'une pièce de 5 francs et d'une feuille de papier

Frédéric Passy

Extrait

VI

Ce n'est pas tout, et nous ne pouvons encore quitter ces détails de si grande conséquence par leurs effets. Les métaux dits précieux ont un autre avantage, un grand avantage que j'ai indiqué déjà indirectement en signalant son absence dans les autres. Ils sont *homogènes*, c'est-à-dire, comme on l'a vu au paragraphe précédent, que quelle que soit leur provenance, ils ont la même nature et la même constitution intime.

Voyez ces objets que j'ai cités précédemment, ces monnaies primitives et non métalliques : le tabac, le blé, substances d'un emploi quotidien ou d'une nécessité absolue.

Est-ce que ce sont là des marchandises *déterminées*, déterminées d'une manière positive, et dont on puisse dire avec certitude : c'est ceci ou c'est cela ? Certes non : un sac de blé et un sac de blé sont deux choses distinctes ; 1 kilogramme de tabac et 1 kilogramme de tabac sont deux choses également distinctes. Dans ce tabac, il n'y a que 1 % de nicotine, dans cet autre il y en a 3 au moins. Dans la touzelle blanche de Provence, on trouve 76 % d'amidon, et seulement 11 % de gluten ; et dans le blé dur du Venezuela, il n'y a que 58 % d'amidon contre 23 % de gluten. Telle farine contient 18 % d'eau de végétation, et telle autre en contient davantage ou n'en contient pas autant. De même, et dans de plus fortes proportions, pour les vins, les cafés, les huiles, etc. Encore une fois, est-ce que des marchandises qui comportent des différences semblables, qui, par suite, ne peuvent être appréciées avec sûreté que par des hommes du métier, à la suite de constatations délicates et grâce à une expérience spéciale ; est-ce que des marchandises comme celles-là constituent des équivalents sûrs, précis ?

Il est trop clair que non ; et c'est pour cela que dans le commerce on a l'habitude de conclure l'achat et la vente des marchandises selon qualité ou sur ce qu'on appelle des échantillons. C'est-à-dire qu'on n'achète pas, sans désignation autre, tant de *blé* ou tant de *vin* ; mais après avoir examiné avec soin, et en prenant toutes les précautions nécessaires suivant les cas, une certaine quantité de la denrée qu'on veut vendre ou acheter, on traite de tel lot déterminé ou de telle partie exactement semblable et qui doit, après épreuve convenable, correspondre identiquement à l'échantillon qui a été la base du marché.

Je le demande encore, serait-il possible de se livrer à ces opérations, inabordables à la plupart d'entre nous, pour un acte aussi commun, aussi usuel, aussi courant que l'échange de la monnaie contre les marchandises et des marchandises contre la monnaie ?

Il importe donc que celle-ci soit d'un caractère bien déterminé, d'un type reconnaissable et unique ; et que, quand on dit tant d'or ou tant d'argent, on ait tout dit, sans explications et sans commentaires.

Est-ce fini, cette fois ? Pas encore. Voilà les métaux précieux pourvus par eux-mêmes de tant de qualités qui les prédestinaient en quelque façon au rôle d'équivalents et d'intermédiaires universels des échanges. Malgré toutes ces qualités, on n'échapperait pas aux erreurs, aux illusions, aux fraudes même, si ces métaux ne possédaient pas, en plus de leurs mérites intérieurs, certains caractères extérieurs et apparents qui les fassent reconnaître aisément entre tous, qui constituent leur identité, leur signalement, pour ainsi dire, et s'il n'était pas facile en outre de les marquer distinctement de signes qui, une fois admis et connus, ne permettent à personne ni de se tromper ni de tromper soit sur leur poids, soit sur leur pureté.

Quand vous vendez ou quand vous achetez des marchandises dont la sophistication est facile, et au sujet desquelles il est permis de craindre ou une altération préjudiciable ou des réclamations mal fondées, que faites-vous ? Vous les marquez ou vous marquez l'échantillon qui doit faire foi. Vous mettez ou vous exigez qu'on mette sur un sac de guano, par exemple, qui du Pérou doit arriver intact jusqu'à la ferme du cultivateur européen, le sceau du gouvernement expéditeur qui en garantit la pureté ; vous apposez sur un sac de blé ou sur un flacon de vin destiné à servir de type un cachet ou un plombage ; vous revêtez les objets sortis de vos mains d'une estampille, d'un signe indélébile, d'une *marque de fabrique* ; et cette estampille, cette marque, ce cachet signifient, pour tous ceux qui les voient (à la condition toutefois que la bonne foi du fabricant, de l'expéditeur ou de l'expert ne soit pas suspectée), que l'objet ainsi marqué est de telle nature, de telle provenance, de telle qualité ou en telle quantité.

C'est son passeport, en quelque façon, et quiconque se défie de lui le lui demande. A plus forte raison, un objet destiné, comme la monnaie, à circuler de main en main rapidement et presque sans examen, avait-il besoin d'en avoir un ; et, bien que l'or et l'argent soient assez aisément reconnaissables à leur son, à leur poids, à leur couleur et à l'ensemble particulier de leurs caractères extérieurs, il était à propos qu'ils pussent être pourvus aisément et d'une manière durable de lettres de créance en bonne forme.

Par leur nature et par leurs qualités physiques, les métaux précieux répondent parfaitement à ce besoin. Ils sont malléables à ce point qu'un gramme d'or peut envelopper en entier un fil de 200 kilomètres de longueur, et qu'un mètre cube d'or suffirait à couvrir une surface de 1000 hectares, soit 10.000.000 de mètres superficiels. Ils peuvent, par suite, prendre aisément toutes les formes et tous les caractères, soit sous le balancier, soit par la gravure ; ce que ne peuvent faire des métaux à d'autres égards fort voisins d'eux, mais difficiles à travailler, le platine par exemple, que par cette raison on a dû renoncer à monnayer.

Ils prennent l'empreinte à peu de frais ; et cependant ils ont une résistance suffisante pour la conserver longtemps sans altération sensible, au moins quand ils sont associés à d'autres métaux appropriés, – à des alliages – dans des proportions convenables. Ils peuvent donc être revêtus de toutes les marques de garantie de la puissance publique, dont la présence

atteste à tous les regards leur poids et leur titre ; et ils peuvent ainsi circuler sans péril dans toutes les mains.

Dans certains pays, de nos jours encore, on pèse l'argent. C'est par là qu'on a commencé partout ; et, si nous prenons la peine de remonter aux noms primitifs des monnaies, nous retrouverons toujours des mots qui rappellent cet ancien usage.

Ce sont des *sicles*, des *drachmes*, des *talent*, des *as*, des *livres*, des *marcs*, des *taëls*, et d'autres dénominations invariablement empruntées au vocabulaire des poids et mesures.

En Chine notamment, on pesait l'argent et on l'essayait. Chaque commerçant avait, à cet effet, sa pierre de touche et sa balance. C'est un procédé sûr; mais par contre ce n'est pas un procédé commode ; et nous voyons d'ici quelle perte de temps il entraîne, quels ennuis, quelle déformation du lingot pour peu que celui-ci circule un peu activement.

J'ajoute quelle usure : car, quelque soin qu'on apporte à cette opération délicate, elle ne saurait s'accomplir sans qu'à chaque épreuve le lingot ne laisse à la pierre et aux mains quelque parcelle de lui-même. Combien ne vaut-il pas mieux qu'un signe bien connu, faisant preuve pour tout le monde, soit apposé une fois pour toutes sur des lingots de poids et de titre déterminés, et qu'on ait ainsi, sous le nom de *pièces de monnaie*, un système simple d'unités monétaires et de multiples toujours semblables et faciles à additionner. C'est, du moins, ce qu'on a généralement pensé ; et c'est le rôle que, chez la plupart des nations, – des nations civilisées veux-je dire, – remplit, et remplit depuis longtemps la puissance publique. Plût à Dieu, faut-il se hâter d'ajouter, qu'elle se fût toujours bornée à ce rôle manifestement utile et nécessaire, et que cette empreinte même, destinée à mettre solennellement la foi privée sous l'égide de la foi publique, n'eût pas été trop souvent convertie en un moyen éhonté de fraude, d'altération et de vol ! Plût à Dieu, comme le disait énergiquement, il y a plusieurs siècles, à un prince digne de l'entendre, un homme qui déjà dans ce temps émettait heureusement en lumière les principes trop méconnus de la législation monétaire, le conseiller, sinon le précepteur du roi Charles-le-Sage, Nicole Oresme ; – plût à Dieu que les souverains, sous prétexte de veiller à la sécurité des transactions, ne se fussent pas faits les violateurs par excellence de toute probité et de toute loyauté, et qu'ils ne se fussent pas livrés officiellement à ces exactions, à ces mensonges et à ces « *brigandages publics* » qui pendant des siècles ont porté si loin la perturbation et la ruine qu'à l'exemple des grands fléaux trop communs à cette époque, on appelait cette calamité une épidémie et une peste, la peste monétaire, *morbus numericus* !

Le rôle de la puissance publique, c'est un rôle de protection et de sauvegarde, un rôle d'honnêteté, un rôle de police. *L'État ne fait pas la monnaie* ; l'État n'institue pas la monnaie ; l'État ne donne pas à la monnaie sa force et sa valeur, non : l'État représente la foi publique, témoin et sanction de la foi privée. Il reconnaît, après vérification, que tel morceau de tel métal précieux pèse tant, est au titre de tant ; et, en vertu de cette constatation régulièrement faite, il appose sur ce disque une empreinte, qui est en quelque sorte l'attestation collective de la société. C'est le passeport de la monnaie, et, pour parler comme Hossi, « son certificat de bonne vie et mœurs » : certificat qui, pour plus de commodité et de sûreté, fait corps avec elle et sans lequel elle n'est reçue nulle part.